

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2026

DCM : N° 2026-03-07

OBJET : INDEMNITES DES ELUS

**L'an deux mil vingt-six
Le 31 mars**

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 025-200082758-20260331-2026_03_07-DE



NOTA : Compte-rendu
de cette délibération
affiché le 03/04/2026
Convocation du Conseil
du 25/03/2026
Membres en exercice :
19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale par M. Maxime GROSHENRY, Maire sortant et sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Patrice PRETOT Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO, Mme Anne HENRY, M. Michel DARTEVEL, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Bénédicte CHARITÉ, Mme Corinne BERTRAND, Mme Valérie ROGNON, Mme Eugénie BÔLE, Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE, M. Anthony DROMARD, M. Jonathan LICETTE, M. David HUMBERT, Mme Pauline APAOLAZA, M. Christophe BOILLON, Mme Chloé BUGNON

Absents ayant donné pouvoir : M. Christophe FAIVRE-PIERRET, excusé, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY

Absents excusés :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Michel DARTEVEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées. Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

À la suite des élections municipales, le Conseil Municipal fixe le montant de l'indemnité versée au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers Délégués, à compter de la mise en place du Conseil Municipal soit le 22 mars 2026, comme suit :

Maire :

M. Maxime GROSHENRY :

- **55 % de l'indice 1027** (communes de 1 000 à 3 499 habitants)

Adjointes :

M. Patrice PRETOT, 1^{er} Adjoint

Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO, 2^{ème} Adjointe

M. Christophe FAIVRE-PIERRET, 3^{ème} Adjoint

Mme Anne HENRY, 4^{ème} Adjoint

M. Michel DARTEVEL, 5^{ème} Adjoint

- **17.30 % de l'indice 1027** (commune de 1 000 à 3 499 habitants)

Conseillers délégués :

M. Pierre CLAUSSE

M. Emmanuel LACOMBE

- **10.50 % de l'indice 1027** (communes de moins de 100 000 habitants et indemnités comprises dans l'enveloppe budgétaire maire et adjoints)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention



Le Maire,
Maxime GROSHENRY